
LES PARTIS POLITIQUES ET LA RECONCILIATION

EXTRAITS DE DECLARATIONS

Mohamed Jilani

Front des Forces Socialistes	172
Front de Libération Nationale	172
Rassemblement National Démocratique	173
Mouvement de la Société pour la Paix	173
Mouvement du Renouveau National	173
Parti des Travailleurs	174
Mouvement Démocratique et Social	174
Rassemblement pour la Culture et la Démocratie	175

Cette note est une collection parcellaire de déclarations de partis politiques algériens sur les projets de réconciliation nationale et d'amnistie qu'évoque le pouvoir régulièrement depuis la réélection de Bouteflika. Cet échantillon de positions permet néanmoins de se faire une assez bonne idée des tendances d'opinions au sein de cette classe politique.

Aucun historique ou jugement de valeur n'est fait sur la nature ou la position de tel ou tel parti. Cette note s'est circonscrite à rapporter fidèlement les déclarations, telles qu'elles ont été rapportées par la presse. Beaucoup a été écrit sur la classe politique en Algérie, la nature clientéliste des partis au pouvoir, la relation de vassalité entre certains partis et les renseignements militaires (DRS), et l'état d'épuisement et de fragmentation des vrais partis politiques d'opposition. Cette note présume donc que le lecteur (la lectrice) est familiarisé(e) avec le paysage politique algérien.

Les positions d'un parti politique important n'ont pas été rapportées ici : celles du Front Islamique du Salut (FIS). Cette lacune ne relève pas d'une exclusion. Un contributeur avec des sources documentaires conséquentes a traité des positions de ce parti dans un article séparé.

Front des Forces Socialistes

En avril 2004, le Front des Forces Socialistes (FFS), en réponse à l'exposé du programme du gouvernement par le Premier ministre Ouyahia devant l'Assemblée nationale, a déclaré que « la réconciliation nationale doit signifier l'ouverture d'un dialogue transparent et être le couronnement d'un débat franc et serein entre les forces politiques représentatives, les vrais détenteurs du pouvoir et les représentants de toutes les victimes de la tragédie nationale ». ¹ Selon le FFS, une véritable réconciliation nationale n'est pas « la consécration de l'impunité par des habillages juridiques et constitutionnels », et elle « ne saurait être réduite à une opération hypermédiatisée de redditions de bandits », mais doit enclencher « un processus global de sortie de crise ». ²

Pour M. Mammeri, premier secrétaire national du FFS, la réconciliation doit aboutir à « la refondation de l'Etat via un changement dans la Constitution consacrant l'émanation de la volonté populaire ». ³ Quant à Karim Tabbou, chargé de la communication du FFS, il estime que « la réconciliation nationale devrait être le couronnement d'un processus politique sérieux qui passerait nécessairement par les principes de vérité et de justice ». Il ajoute que, « telle que présentée par les canaux officiels, la réconciliation nationale s'apparente beaucoup plus à une opération d'occultation des responsabilités, et son objectif vise à clouer les portes permettant aux Algériens de connaître

toute la vérité sur ce qu'ils ont enduré depuis au moins 1992 » ⁴

En décembre 2004, le premier secrétaire national du FFS, M. Ali Laskri, a critiqué le projet d'amnistie en affirmant que « décréter l'amnistie passe impérativement par la levée de l'état d'urgence, la libération des détenus d'opinion et les militants des droits de l'Homme. Sans cela, l'amnistie annoncée n'aura aucun sens ». Il a ajouté : « Pour amnistier, il faut, en premier lieu, réhabiliter le politique. Que les activités politiques soient tolérées d'abord. » ⁵

Le 15 janvier 2004, lors du congrès du FFS, M. Hocine Ait Ahmed, leader du parti, a expliqué à ses activistes que le projet d'amnistie générale relève de la volonté d'« effacer jusqu'à l'existence de la décennie sanglante, ses 200 000 morts, ses 20 000 disparus et ses 2 millions de déplacés. Et du coup, sont occultées les trois décennies de corruption, d'arbitraire et de non droit qui sont les causes de cette deuxième guerre sans nom et sans norme ». ⁶

En mars 2005, M. Laskri, premier secrétaire national du FFS, a affirmé que « la véritable réconciliation nationale doit se faire entre l'Etat et le peuple, par l'ouverture du champ démocratique et le rétablissement des libertés publiques et individuelles. De ce fait, il ne peut y avoir d'amnistie ou de grâce sans avoir au préalable établi la vérité et rendu justice. » ⁷

Dans un discours élogieux au Père Lachaise, le 9 avril 2005, à l'occasion du 18^{ème} anniversaire de l'assassinat d'Ali Mécili, Hocine Ait-Ahmed dira : « Ces maîtres du pouvoir ne se sont pas contentés d'usurper la souveraineté, fruit de notre combat et de la lutte de tout un peuple. Ils ont organisé, dès l'indépendance, l'amnésie pour nous priver de notre Histoire.

Et quand en 1992, le sang a recommencé à couler, on a voulu faire croire au monde que Ben Laden faisait ses premières classes en Algérie ! C'était la seule manière de faire oublier — amnésie encore ! — trois décennies d'incurie, d'injustices, d'arbitraire, de non droit, trois décennies qui nous ont conduits à la catastrophe.

Aujourd'hui, on veut nous imposer ce qu'ils appellent "une amnistie générale", parce qu'ils ont peur d'appeler un chat un chat, et l'autoamnésie une autoamnésie. Et qu'ils ne veulent pas reconnaître que leur seule obsession, c'est l'impunité pour l'éternité. Nous serons ainsi le seul pays à décréter une amnistie générale sans qu'il y ait eu auparavant un changement de régime. Je préfère, pour ma part, parler d'"amnésie générale". » ⁸

Front de Libération Nationale

En avril 2004, M. Si Affif, l'une des figures de proue du mouvement dit des redresseurs du FLN,

a dit que « la réconciliation nationale est le prolongement de la concorde civile qui a démontré son efficacité en matière de lutte contre le terrorisme ». ⁹ Il a ajouté que « la réconciliation nationale, c'est aussi la consolidation du pluralisme politique et l'acceptation dans l'unité de la diversité d'opinion ». ¹⁰

Pour M. Mouloud Hamrouche, ancien chef de gouvernement et membre du FLN, « le président n'a pas défini les contours de ce concept [...]. Il veut réconcilier les Algériens avec un système politique unique et autoritaire ». Il considère qu'« il y a lieu de penser que cette réconciliation nationale ne se résume qu'à réconcilier les islamistes avec l'ordre établi en maintenant le système dans son fonctionnement actuel ». ¹¹

En avril 2005, Abdelhamid Mehri, ancien secrétaire général du FLN, a déclaré lors d'un forum du quotidien *El Bilad* que la réconciliation et l'amnistie générale, telles que présentées par le président Bouteflika, ne sont encore que des slogans, des concepts généraux, et « le contenu, c'est ce qu'exige le passage du global à l'application. » ¹² Il a souhaité que « le débat soit approfondi sur ces questions et que la porte du dialogue soit ouverte pour l'approfondissement de ces concepts ». ¹³ « Je considère que Monsieur le président de la République en est encore à l'étape initiale, à savoir celle de poser l'idée et la problématique sans donner de détails », a estimé Mehri, en soulignant qu'il ne veut « pas se précipiter pour donner son avis ». ¹⁴

Mehri a cependant proposé qu'« il est du droit de chaque courant au sein de la société de s'exprimer dans un cadre légal mais il ne relève pas du droit de dire par décision administrative que tel courant est inexistant », et insisté que « l'exclusion est à bannir » car « la construction démocratique passe par là » ¹⁵ Au sujet du « contrat national de Rome », il dira que l'idée fondamentale du texte et de l'initiative est le « dialogue », que c'est une « proposition méritant toujours débat » dont certains des « axes sont encore valables ». ¹⁶

Rassemblement National Démocratique

En mai 2004, à l'occasion de la séance de réponses aux questions soulevées par les députés lors des débats sur le programme du gouvernement, Ahmed Ouyahia, secrétaire général du RND et chef du gouvernement, a déclaré que « la réconciliation nationale ne veut pas dire un retour en arrière. » ¹⁷ Il a considéré qu'« il ne faut pas oublier les années de déboires que nous avons subies », et que « c'est le sacrifice des éléments de l'Armée nationale populaire, de la gendarmerie, des Patriotes, d'autres corps des services de sécurité et de la mobilisation citoyenne qui nous ont laissé la

démocratie et la république comme un précieux héritage ». ¹⁸

Pour Ouyahia, « le dossier du FIS dissous est définitivement clos et que nous l'avons clairement dit en 1995 », et « il n'y aura ni mécanisme, ni loi, ni conférence et encore moins un congrès national pour la réconciliation nationale. » ¹⁹ Il précisera encore plus sa conception de la réconciliation nationale en affirmant que « la réconciliation ne veut pas dire l'arrêt de la lutte antiterroriste. La lutte contre le terrorisme se poursuivra et la mobilisation de tous les corps des services de sécurité est de mise. » ²⁰ Deux semaines plus tard, il réitérera sa position au Conseil de la Nation : « La réconciliation nationale, c'est aussi l'éradication du terrorisme et la poursuite de la lutte antiterroriste. » ²¹

Lors des travaux de l'université d'été du RND en août 2004, Ouyahia dira que la « réconciliation nationale ne correspond pas à un projet de société, » mais qu'elle a pour objectif d'« offrir aux Algériens la possibilité d'avoir une vie normale », de consolider l'Etat, de renforcer l'identité algérienne et de « créer un lien entre nous et notre pays ». ²² Selon lui, elle vise aussi à « immuniser définitivement la société contre l'influence des charlatans ». ²³

Mouvement de la Société pour la Paix

Suite à la présidentielle 2004, M. Abou Djerra Soltani, leader du Mouvement de la société pour la paix (MSP) et l'un des membres de l'alliance présidentielle, a déclaré que « la réconciliation nationale est devenue une réalité et une nécessité. Elle n'est pas sécuritaire uniquement. D'ailleurs, si tel était le cas, on aurait parlé de concorde civile bis. C'est une réconciliation globale qui intègre aussi bien le volet économique, social et culturel, mais aussi les points de tension. » ²⁴

Le vice-président du mouvement, Abdelmadjid Menacera, a déclaré, en mars 2005, en soutien à Bouteflika que l'amnistie générale est « l'outil politique adéquat à même de traiter les effets négatifs de la crise politique et sécuritaire qui a touché le pays durant toute une décennie », car « l'histoire montre bien que tous les conflits ont fini par être réglés grâce à la réconciliation, le pardon et l'amnistie générale ». ²⁵ Mais pour Menasra, « l'amnistie générale ne doit concerner que l'aspect politique et sécuritaire de la crise, en ce sens qu'il ne faut absolument pas déborder sur d'autres dossiers comme ceux concernant les harkis, l'évasion fiscale ou les scandales économiques. » ²⁶

Mouvement du Renouveau National

En décembre 2004, Lakhdar Benkhellaf, secrétaire national du MRN, a déclaré qu'à son

parti « nous considérons que l'amnistie est la solution pour la crise multiforme ». ²⁷ Il a indiqué que le mouvement d'Abdallah Djaballah avait élaboré en 2000 une charte de réconciliation nationale qui propose d'œuvrer pour la cessation définitive de tout affrontement armé dans le cadre d'une amnistie totale accompagnée d'une solution sérieuse, efficace et juste ». ²⁸

En février 2005, Djaballah, président du MRN, a déclaré que son appui au projet d'amnistie est tributaire de la prise en charge de certains « dossiers noirs ». ²⁹ Il a considéré que l'amnistie n'aura aucune « valeur si elle ne prend pas en compte la question des disparus, si elle exclut les prisonniers d'opinion, si elle ne règle pas le dossier des travailleurs licenciés qui n'ont pas été réintégrés et si l'Etat ne juge pas les éléments de certains corps de sécurité impliqués dans la crise ». ³⁰ Il a également souhaité que le projet d'amnistie soit conditionné à la levée de l'état d'urgence qu'il juge d'« agression contre les libertés ». ³¹

En mars 2005, Abdallah Djaballah déploiera un discours qui distingue entre réconciliation et amnistie. Il dira que « la réconciliation est une chose, l'amnistie en est une autre. Parce que la réconciliation est un outil nécessaire pour pouvoir arriver à l'amnistie, concernant cet aspect du sécuritaire si on ne s'en tient qu'à cette facette. Or, il y en a d'autres qui doivent entrer selon la vision de notre part et donc de la mienne. On ne saurait occulter, certes, cette donne qu'est cette tragédie nationale. Celle qui a endeuillé des familles, mis le pays à plat. Mais il faudrait aussi que cette démarche du président de la République, que nous soutenons complètement dans son principe, soit sincère, réelle, qu'elle ne se limite pas à soulager les consciences. En se penchant sur cette unique cible qu'est le crime. » ³²

Concernant l'amnistie, Djaballah précise que « pour le moment, on ne comprend rien à cette démarche qui ne cerne que l'aspect de cette crise sécuritaire qu'a traversée le pays, sans en donner les vrais ou les véritables pourtours. Alors qu'à notre avis et de notre vœu, cette loi doit être appliquée à d'autres pôles qui n'en soient pas moins concernés que cette crise qui a coûté beaucoup au pays pendant plus de dix ans en vies humaines et en dégâts matériels. » ³³

Parti des Travailleurs

En avril 2004, Louisa Hanoune, porte-parole du Parti des Travailleurs, a déclaré que la réconciliation nationale signifie « la convocation impérative d'un congrès national regroupant les partis, institutions, corps constitués et personnalités nationales pour que tous s'engagent à tout mettre en oeuvre, afin de sortir l'Algérie de la crise et de restaurer la paix ». ³⁴ En mai 2004, Hanoune critiquera aussi le discours

du Premier ministre Ouyahia au parlement (voir ci-dessus) qui, selon elle, « réduit la réconciliation nationale à une sorte de main tendue aux "égérés" désireux de se rendre », et « ferme toutes les portes du dialogue [...] en écartant les mécanismes nécessaires à la réalisation de cette réconciliation. » ³⁵

En décembre 2004, le Parti des travailleurs a déclaré que la réconciliation nationale doit consacrer une rupture avec les orientations des institutions internationales, à l'instar du Fonds monétaire international, de l'Organisation mondiale du commerce, de l'Union européenne et de la Banque mondiale. ³⁶ Au sujet de l'amnistie générale, le PT a indiqué que « l'amnistie signifie pas l'impunité. La solution démocratique à la crise nécessite le règlement des dossiers politiques latents dont, énumère le PT, la libération des détenus politiques, la vérité sur la question des disparus et le problème identitaire. » ³⁷ Considérant que l'amnistie doit être l'aboutissement d'un processus de sortie de crise, le PT l'ouverture d'« un débat national pour mettre fin aux origines de la crise. » ³⁸

En mars 2005, le parti de Louisa Hanoune appellera à donner à l'amnistie une dimension sociale afin de « barrer la route à la pauvreté et à l'exclusion qui font le lit des violences futures. » ³⁹

Mouvement Démocratique et Social

Pour Yacine Teguiya, chargé de communication du MDS, « la réconciliation ne peut pas être réduite au rétablissement de l'ordre public, ni signifier un retour à un état antérieur, dont la reconduction de Bouteflika au pouvoir serait une annonce et un gage puisque n'ayant pas participé à l'affrontement. [...] Elle doit nous libérer du passé, mais ne pas l'oublier en faisant éclater la vérité sur les horreurs de l'islamisme, [...] faire un lien entre les années passées et la terreur islamiste, surmonter le conflit sur le "Qui tue qui ?", et entrer de plain-pied dans l'avenir. » ⁴⁰ Au sujet de l'amnistie générale, il dira que « l'amnistie n'est pas inacceptable si elle ne tient pas de la logique d'un pouvoir qui resterait seul arbitre pour assurer la reconduction, voire l'approfondissement du compromis avec l'islamisme et l'affermissement de l'ultra-libéralisme. »

Quant à Ali Hocine, secrétaire par intérim du MDS, il considère que l'« objectif de l'amnistie doit être le rétablissement de la vérité et de la justice, la réhabilitation et la réparation des victimes du terrorisme et leur accompagnement dans leur deuil. On n'amnistie que des actes connus et reconnus mais surtout la vérité supprime l'impunité. Elle est le prix à payer puisqu'on le sait depuis le Comité national contre l'oubli et la trahison, les familles des victimes ne sont pas animées d'un désir de vengeance. Ces familles avaient renoncé à réclamer la mise à

exécution des condamnations à mort prononcées par la justice pour mettre en avant l'exigence de faire porter clairement ses responsabilités à l'islamisme ».⁴¹ S'inquiétant à voix haute des implications du projet d'amnistie, le secrétaire du MDS s'interrogera : « Le pouvoir estime-t-il être dans un rapport de force qui lui permet de se placer au-dessus de tous ? Il a bien tenté un moment d'imposer la concorde civile en prétendant que tout le monde était victime. Aujourd'hui, espère-t-il instrumenter l'amnistie générale en présentant tout le monde comme coupable et tirer son épingle du jeu en se plaçant au-dessus des contradictions, renvoyant la société et l'islamisme dos à dos, tout en proclamant qu'il n'y a ni vainqueurs ni vaincus ? »⁴²

Rassemblement pour la Culture et la Démocratie

Le RCD n'a pas encore de position sur la réconciliation nationale ou l'amnistie. En avril 2004, M. Djamel Ferdjallah, premier vice-président du RCD, a affirmé que « la réconciliation nationale sur le plan philosophique est un noble concept, mais sur le plan politique, il pourrait revêtir une autre connotation. »⁴³ Pour lui, « tant que le chef de l'Etat n'a pas encore défini les contours de cette réconciliation, on a toutes les raisons de s'en méfier. »⁴⁴ Ferdjallah ajoutera : « Si la réconciliation nationale vise à mettre sur un pied d'égalité ceux qui ont les mains tachées de sang avec leur victimes, c'est inadmissible. Egalement, s'il est question de réconcilier le peuple avec le régime qui a ruiné le pays, c'est aussi inconcevable ».⁴⁵

Il est possible de jauger l'opinion des membres du RCD à travers la position de Amara Benyounes, ex-loup du RCD maintenant premier secrétaire de l'UDR, qui a sonné l'alerte contre l'appropriation de l'amnistie générale par les islamistes, en déclarant qu'« il est impératif que l'histoire retienne que, s'il y a lieu d'évoquer un vainqueur dans cette affaire [la guerre décennale], en aucun cas les islamistes ne doivent transformer leur défaite militaire en victoire politique. Cela étant, il n'est pas question non plus de réduire la validation ou le débat autour de ce projet d'amnistie aux seuls parents de disparus et des victimes du terrorisme. C'est au peuple algérien dans sa totalité de donner son opinion. Et c'est pour cette raison que nous appelons à un débat national public et direct compte tenu du fait qu'élus et autres parlementaires supposés le représenter [peuple] sont tout simplement disqualifiés ».⁴⁶

Notes

¹ *Liberté*, 27 avril 2004.

² *Ibid.* *Quotidien d'Oran*, 30 avril 2005.

³ A. Mokrane, 'Partis Politiques : Visions disparates', *L'Expression*, 27 avril 2004.

⁴ A. Benchabane, 'Une réconciliation nationale aux contours flous', *El Watan*, 29 avril 2004.

⁵ G. Hamrouche, 'Le FFS et le RCD : «Pas d'amnistie sans justice»', *La Tribune*, 8 décembre 2004.

⁶ G. Hamrouche, 'Le FFS s'oppose : «Pas d'amnistie sans vérité et justice»', *La Tribune*, 16 mars 2005.

⁷ L. Malki, 'FLN, MSP, FFS, MRN et l'amnistie générale', *La Tribune*, 16 mars 2005.

⁸ Voir texte intégral sur le site : <http://site.ifrance.com/troubles/ffs.htm#mecili>

⁹ A. Mokrane, 'Partis Politiques : Visions disparates', *L'Expression*, 27 avril 2004.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ A. Benchabane, 'Une réconciliation nationale aux contours flous', *El Watan*, 29 avril 2004.

¹² Y. Hamidouche, *La Tribune*, Jeudi 14 avril 2005

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ N. Benseba, 'Demande de certains députés pour la réhabilitation du FIS : Ouyahia répond', *Liberté*, 11 mai 2004.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ *Ibid.*

²¹ N. Amir, 'Ahmed Ouyahia au Conseil de la Nation : «L'Etat tend la main aux repentis»', *El Watan*, 27 mai 2004.

²² Z. Cherfaoui, 'Le Chef du Gouvernement à l'Université d'été du RND', *El Watan*, 28 août 2004.

²³ *Ibid.*

²⁴ K. Kebir, 'Le MSP et le programme de l'exécutif : Au nom de la réconciliation...', *Liberté*, 11 mai 2004.

²⁵ L. Malki, 'Abdelmadjid Menacera : «L'amnistie doit concerner uniquement l'aspect politique et sécuritaire de la crise»', *La Tribune*, 16 mars 2005.

²⁶ L. Malki, 'FLN, MSP, FFS, MRN et l'amnistie générale', *La Tribune*, 16 mars 2005.

²⁷ A. Rafa, 'MRN et MSP : Les partis islamistes confortés dans leurs convictions', *La Tribune*, 8 décembre 2004.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ M. Ait Ouarabi, 'Amnistie générale : Le soutien conditionné de Djaballah', *El Watan*, 12 février 2005.

³⁰ *Ibid.*

³¹ *Ibid.*

³² S. Aouès, 'Abdallah Djaballah : «Avec l'amnistie générale juste sur le principe... mais !»', *La Tribune*, 16 mars 2005 ; L. Malki, 'FLN, MSP, FFS, MRN et l'amnistie générale', *La Tribune*, 16 mars 2005.

³³ S. Aouès, 'Abdallah Djaballah : «Avec l'amnistie générale juste sur le principe... mais !»', *La Tribune*, 16 mars 2005 ; L. Malki, 'FLN, MSP, FFS, MRN et l'amnistie générale', *La Tribune*, 16 mars 2005.

³⁴ A. Mokrane, 'Partis Politiques : Visions disparates', *L'Expression*, 27 avril 2004.

³⁵ *Le Quotidien d'Oran*, 30 mai 2004.

³⁶ N. Hammadi, 'MDS-PT : Amnistie sans marchandage, sans impunité', *La Tribune*, 8 décembre 2004.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ *Ibid.*

³⁹ K. Amghar, 'Les partis et le projet d'amnistie générale : La mort clinique de l'opposition', *La Tribune*, 16 mars 2005.

⁴⁰ La Rédaction, 'Le MDS s'exprime sur l'initiative présidentielle : « L'amnistie est un projet opaque »', *Liberté*, 10 février 2005.

⁴¹ N. Hammadi , 'MDS-PT : Amnistie sans marchandage, sans impunité', *La Tribune*, 8 décembre 2004.

⁴² Ibid.

⁴³ A. Benchabane, 'Une réconciliation nationale aux contours flous', *El Watan*, 29 avril 2004.

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ A. Mokrane, 'Partis Politiques : Visions disparates', *L'Expression*, 27 avril 2004.

⁴⁶ A. Lemili , 'Amara Benyounes et Amnistie générale : Seul un débat national', *La Tribune*, 12 février 2005.